

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

<http://www.mourides.com/Serigne-Abdou-Fatah-Falilou-Mbacke>

Serigne Abdou Fatah Falilou Mbacké annonce la réactualisation des interdits en vigueur à Touba



ité Mouride -
Date de mise en ligne : jeudi 13 septembre 2012

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

dans la cité religieuse de Touba (centre), affirmant qu'il est temps de "mettre fin à certaines dérives". "Il y a des gens qui vivent à Touba et qui n'ont aucun respect des lois et règlements en vigueur dans la ville. Pour cela, nous demandons à l'Etat de nous aider à assainir les mœurs et traquer tous les contrevenants", a dit Serigne Abdou Fatah, dans un discours prononcé, mardi, à l'occasion du Magal de Serigne Abdou Ahad Mbacké.

Selon lui, cette mesure "devrait permettre une réincarnation des valeurs qui ont fondé cette ville de Touba".

Ces interdits remontent au 18 septembre 1980, sous le Khalifat de Serigne Abdou Ahad Mbacké. A cette époque, le troisième Khalife de Cheikh Ahmadou Bamba avait livré une bataille sans merci aux vendeurs et consommateurs de tabac. Il en était de même pour tous les autres produits illicites comme l'alcool, la drogue, etc.

Les interdits dans la cité religieuse concernaient aussi par la suite les activités politiques, l'indécence vestimentaire et le relâchement des mœurs.

Le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger, Alioune Badara Cissé, représentant le chef de l'Etat à cette cérémonie du Magal commémorant la naissance de Serigne Abdou Ahad Mbacké, a indiqué que l'Etat est "disposé à accompagner les chefs religieux dans l'application de la loi sur les interdits en cours à Touba".

Serigne Mouhamadane Mbacké, porte-parole de la famille de Serigne Abdou Ahad Mbacké, a salué les efforts consentis par le gouvernement dans l'organisation du 23-ème Magal dédié à Baye Lahad.

"Tous les engagements pris lors du CRD préparatoire ont été respectés et réalisés par les services impliqués dans l'organisation", a-t-il dit.